

Colloque international « Héritages et usages de Rawls » Théorie de la justice cinquante ans après

Paris, Saint-Quentin-en-Yvelines, Date 22 au 24 novembre 2021

Proposition de communication

Titre : Quelle justice environnementale pour les pêcheries sénégalaises face à l'exploitation pétro-gazière ?

Auteurs :

Dr Ndickou GAYE : Enseignante chercheur au département de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mail : ndickougaye@gmail.com; ndickou.gaye@ucad.edu.sn

Pr Alioune KANE : Enseignante chercheur au département de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mail : alioune.kane@ucad.edu.sn

Session : « Perspective rawlsienne des politiques publiques. Quels sont les impacts de Théorie de la justice sur les choix de politiques économiques ? Quelle réponse apporter à la crise environnementale comme à la crise sociale ? »

Résumé :

Dans un contexte de changements globaux où l'amplification de la dégradation des ressources naturelles occupent une place importante dans les débats et les agendas politiques, la crise environnementale n'épargne pas le secteur de la pêche maritime. Dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, la perte de biodiversité marine menace le secteur de la pêche et ses nombreux travailleurs. En effet, depuis le début des années 1970¹, le secteur est confronté à de multiples dysfonctionnements environnementaux et socio-économiques, liés à une pression multifactorielle dont les causes sont bien connues. Parmi ces dernières, une surpêche due à une surcapacité matérielle et humaine du secteur constitue la plus marquante. Caractérisée par l'expansion incontrôlée d'une flottille de plus en plus performante, la présence d'une pêche illicite opérée par des bateaux étrangers (chinois, russes, coréens, japonais, français, espagnols, italiens, etc.), sont parmi tant de facteurs qui mettent les pêcheries sénégalaises plus dans une situation de dégradation de ses ressources. Les conséquences dramatiques se manifestent par une baisse des captures, un appauvrissement des stocks, qui menacent à leur tour l'approvisionnement des marchés, la rentabilité et les revenus des communautés largement tributaires des ressources marines et côtières. Cette situation renforce les inégalités en favorisant l'abandon du secteur au profil d'activités comme l'immigration clandestine, malheureusement très incertaine.

Depuis 2014-2016, la présence d'importantes réserves de pétrole et de gaz tout au long des côtes sénégalaises font du pays une région d'intérêt pour l'industrie pétrolière et gazière internationale. Cette manne énergétique et financière tant attendue constitue pour le pays une réelle ou potentielle source de revenus économiques, mais aussi l'opportunité de s'affranchir de sa forte dépendance aux importations, de réduire sa facture en termes de dépenses publiques mais aussi de lancer des investissements pour son développement.

Cependant, la perspective d'une exploitation future du pétrole et du gaz à l'horizon 2022-2023 par une dizaine de compagnies interroge à travers un ensemble de risques, tant les vulnérabilités que les capacités de résiliences des systèmes socio-écologiques. En effet, les découvertes pétro-gazières

¹ Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes, 2001. Stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Sénégal, avril, Tome II, 86 pages.

exercent un réel danger sur la biodiversité des océans et affectent les ressources halieutiques et l'économie maritime. Selon Heredia (2019), d'importants impacts sur l'écosystème marin (habitats, ressources halieutiques et, par conséquent, sur la pêche et son industrie) sont déjà décelés. Ces effets se produisent tout au long de la chaîne industrielle, de l'exploration à l'exploitation. Ainsi, les impacts de l'exploration sur les écosystèmes marins et côtiers ainsi que les risques de pollutions durant la phase d'exploitation peuvent grandement affecter les systèmes de production communautés traditionnelles et menacent leur survie.

Selon Rawls², (1987, p.115), « *les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois (a) elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives et b) elles seront attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous, conformément à la juste égalité des chances* ». Partant de cette assertion, quelle justice environnementale pourrait-on envisager pour un engagement de l'industrie pétro-gazière à donner toutes les garanties et fournir les compensations nécessaire pour un maintien de l'activité de pêche ? Si l'intérêt de la justice, notamment environnementale « *réside dans son originalité et dans sa capacité à sécuriser les droits des populations locales et autochtones en matière d'environnement* » (Kiss & Shelton (2007), elle fonctionne aussi comme « *un cadre, plus large, intégrateur de différentes formes de préjudices environnementaux et de problématiques sociales et politiques associées* » (Les Principes du Sommet environnemental des Peuples de couleur, 1991 ; Taylor, 2000 ; Bullard 2001).

La question posée porte sur plusieurs enjeux dont le devenir des pêcheries maritimes sénégalaise qui vont devoir se partager leurs espaces de production avec une industrie étrangère dont l'investissement durant la phase exploratoire est largement lourd. Nous étudions d'une part la cohabitation durable entre pêche et industrie pétro-gazière malgré les menaces. L'exploitation de plusieurs blocs en même temps ne serait-elle pas une forme de réduction des zones de pêche et de compartimentation des espaces traditionnellement occupés par la pêche ? D'autre part, nous analysons comment les communautés pourraient-elles tirer bénéfice des ressources pétro-gazières en ce sens que l'appartenance populaire des hydrocarbures est inscrite dans la Constitution depuis 2016.

Pour comprendre les impacts de *Théorie de la justice* sur les choix de politiques économiques relatives à l'exploitation des offshore, nous interrogerons également les capacités gouvernementales à gérer des impacts et risques environnementaux des projets extractifs dans un espace maritime où plusieurs activités humaines coïncident, pouvant rendre difficile ou empêchant le développement de l'une d'entre elles.

Références :

- Adair Philippe. La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme. In: Revue française de science politique, 41^e année, n°1, 1991. pp. 81-96; doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1991.394540> https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1991_num_41_1_394540
- Bullard, R.D., 2001, Environmental Justice in the 21st Century: Race Still Matters. Phylon, vol. 49, n° 3/4, p. 151-171. DOI : 10.2307/3132626
- Heredia J. M. S., 2019. Coexistence de l'activité de pêche avec les industries gazières, pétrolières et minières sous-marines. Patrick Chaumette. Transforming the Ocean Law by

² Rawls J. « La théorie de la justice comme équité : une théorie politique et non pas métaphysique » (1985), dans *Individu et justice sociale. Autour de John Rawls*, Paris, Le Seuil, 1988. Cité par Adair Philippe. La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme. In: Revue française de science politique, 41^e année, n°1, 1991. pp. 81-96; doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1991.394540> https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1991_num_41_1_394540

Requirement of the Marine Environment Conservation-Le Droit de l'Océan transformé par l'exigence de conservation de l'environnement marin, Marcial Pons, 978-84-9123-635-1. ffhalshs-02398345ff

- Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), 2014. Pas à pas vers une justice environnementale. Liaison Energie Francophone, n° 98, 3^{ème} trimestre, 112 pages.
- Kiss A. et Shelton D. (2007), *Evolution et principales tendances en Droit international de l'environnement*, Unitar.
- Larrère Catherine, « La justice environnementale », *Multitudes*, 2009/1 (n° 36), p. 156-162. DOI : 10.3917/mult.036.0156. URL : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2009-1-page-156.htm>
- Principles of environmental justice [Les Principes du Sommet environnemental des Peuples de couleur, 1991, [En ligne] URL : <http://www.ejnet.org/ej/principles.html>,
- Rawls J. « La théorie de la justice comme équité : une théorie politique et non pas métaphysique » (1985), dans *Individu et justice sociale. Autour de John Rawls*, Paris, Le Seuil, 1988.
- Taylor, D.E., 2000, The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses. *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, p. 508-580. DOI : 10.1177/00027640021955432
- <https://la-philosophie.com/theorie-de-la-justice-rawls>